

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024

Ce document présente un aperçu des activités du programme Sport Sans Abus et de ses diverses composantes, dont les statistiques disponibles relativement au processus de traitement des plaintes du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS), du bureau du Directeur des sanctions et résultats (DSR), et du Tribunal de protection, au cours de la période de référence.

À noter que la période de référence précédente était de 152 jours (du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024), alors que le rapport actuel présente des informations sur une période de 183 jours (du 1^{er} avril au 30 septembre 2024).

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

- **Nouvelles publications, mises à jour et ressources :**
 - Mise à jour de la Politique concernant les mesures provisoires
 - Politique concernant les violations et les sanctions
 - Politique concernant la procédure de médiation obligatoire
 - Rapport sommaire du processus d'examen externe
 - Mise à jour de l'organigramme du processus de traitement des plaintes
 - Quatre [rapports finaux de recherche](#) dans le cadre du Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus
 - Quatre nouvelles formations accréditées publiées dans le [Répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus](#)
- Recrutement de **14 nouveaux membres bilingues de l'Unité d'enquêtes (UE)** et plusieurs **nouvelles ressources ou mises à jour** pour l'UE :
 - Exigences en matière de notes d'entrevues et ressource sur les bonnes pratiques
 - Mise à jour de la liste de contrôle du rapport d'enquête
 - Mise à jour du modèle de rapport d'enquête
 - Mise à jour des directives sur l'examen des rapports d'enquête
 - Mise à jour du mandat d'enquête et cadre de référence
 - Mise à jour de la politique de rémunération pour l'UE et l'Unité d'Évaluations du milieu sportif
- Organisation, collaboration et/ou participation à **trois événements** :
 - Conférence Diversité dans le sport (Mississauga, ON)
 - Diplôme avancé en entraînement de CSI-Calgary - Module Vivre l'intégrité dans le sport (virtuel)
 - Ateliers sur la protection des enfants dans les villes de sport (Toronto, ON)
- Présentation de la **septième séance d'information pour les Signataires du programme** ainsi qu'une **séance d'information générale de Sport Sans Abus** tenue à la demande d'un ONS individuel.

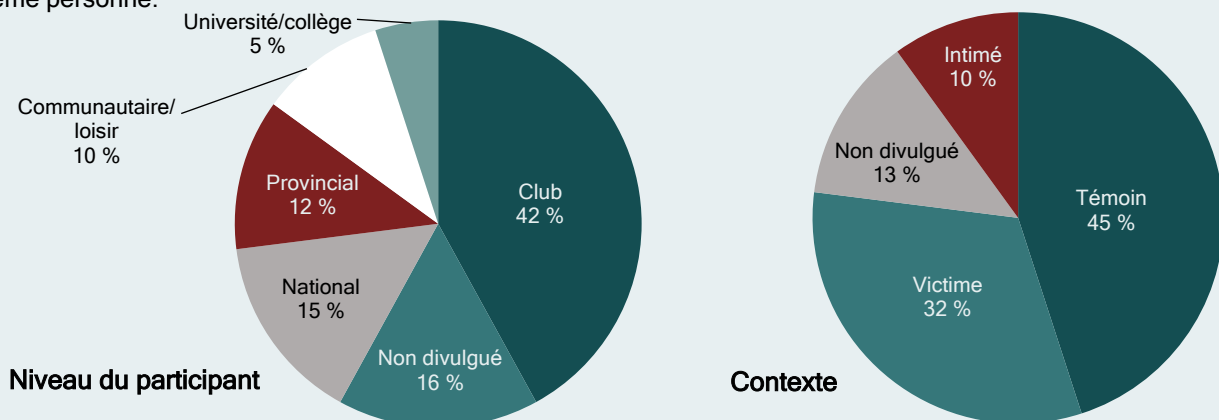
STATISTIQUES DE LA LIGNE D'ASSISTANCE SPORT SANS ABUS

- Réception de **345** demandes de renseignements concernant le sport sécuritaire au cours de la période de référence.
- Les **cinq sujets de préoccupation les plus signalés** ont été :

Intimidation	14 %
Abus verbal	11 %
Abus de pouvoir	9 %
Abus psychologique	7 %
Discrimination	5 %
<i>Demande générale sur le processus</i>	<i>22 %</i>

STATISTIQUES DE LA LIGNE D'ASSISTANCE SPORT SANS ABUS (suite)

- Les diagrammes circulaires ci-dessous fournissent des informations statistiques sur le niveau du système sportif d'où provient la demande et sur le contexte de la personne qui contacte la Ligne d'assistance, tels que déclarés par cette même personne.



STATISTIQUES DU BCIS

- 187 nouveaux [Plaintes/Signalements](#) reçus par le BCIS pendant la période de référence.
- En date du présent rapport, **41,1 %** (77 sur 187) de ces [Plaintes/Signalements](#) sont sous [l'autorité et la juridiction](#) du BCIS¹; un est en attente de détermination.
- Une option alternative de signalement a été identifiée dans **65,7 %** (71 sur 108) des cas non recevables et un transfert a été effectué dans **56,5 %** (61 sur 108) de ces cas.²
- Les catégories d'allégations de violations du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) (article 5) pour tous les cas recevables pendant la période de référence sont les suivantes. À noter que plusieurs catégories de violations alléguées sont possibles.

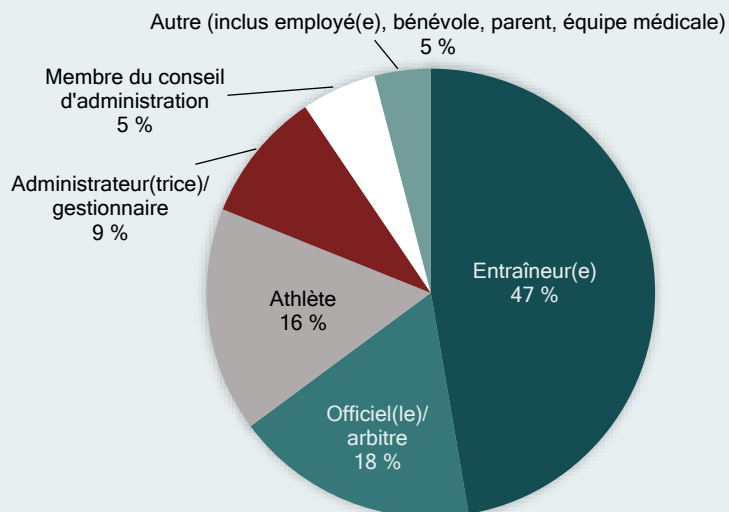
Maltraitance psychologique	29 %
Maltraitance physique	10 %
Maltraitance sexuelle	10 %
Négligence	10 %
Discrimination	8 %
Transgression(s) des limites	7 %
Conditionnement	5 %
Interférence avec ou manipulation du processus	5 %
Mettre un Participant à risque de maltraitance	5 %
Omission de signaler	5 %
Représailles	5 %
Complicité	1 %
Signalement intentionnel d'une fausse allégation	-

¹ Absence de juridiction ou d'admissibilité (108 sur 187) pour les raisons suivantes : (i) l'organisme nommé est un signataire du programme Sport Sans Abus, mais l'Intimé n'est pas un participant sous l'autorité d'un Signataire (p. ex., participant au niveau d'un club seulement); (ii) l'organisme n'est pas un Signataire; (iii) le cas n'est pas lié au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS); ou (iv) la Plainte ou le Signalement ne contenait pas suffisamment de renseignements pour aller de l'avant (p. ex., aucun Intimé identifié) et aucune méthode de communication avec l'auteur de la Plainte ou du Signalement n'a été fournie pour obtenir les renseignements nécessaires.

² L'identification d'une autre option de signalement (dans 65,7 % de tous les cas inadmissibles) comprend les cas où l'auteur de la Plainte ou du Signalement a été référé (56,5 % de tous les cas inadmissibles), ainsi que les cas où l'auteur de la Plainte ou du Signalement n'a pas été référé (par exemple, parce qu'il/elle était anonyme, ou parce qu'il/elle a exprimé sa méfiance à l'égard du mécanisme alternatif ou n'a pas consenti au transfert). Notez que l'existence d'une autre option de signalement ne garantit pas que ladite option acceptera la juridiction.

STATISTIQUES DU BCIS (suite)

- Le diagramme ci-contre indique le rôle de l'Intimé, tel qu'identifié dans le cadre des cas recevables au cours de la période de référence. À noter que plusieurs catégories de rôles sont possibles.
- La durée moyenne pour déterminer l'admissibilité d'un(e) Plainte/Signalement a été de **10,07 jours**.³
- 60** enquêtes ont été complétées.
- Pendant la période, des rapports ont été publiés pour **quatre** des cinq évaluations du milieu sportif entamées jusqu'à maintenant.



STATISTIQUES DU DSR

- 32** personnes ont été assujetties à des mesures provisoires au cours de la période de référence.
- 27** décisions finales ont été rendues.
- 18** personnes ont fait l'objet de sanctions imposées au cours de la période de référence.

STATISTIQUES DU TRIBUNAL DE PROTECTION

- Au total, **25** dossiers ont été déposés au cours de la période de référence, répartis comme suit :

Nombre	Type de procédure	Résultats	En cours
8	Médiation	<ul style="list-style-type: none"> 3 réglées par entente 1 close sans entente 	4
3	Contestation de mesure provisoire	<ul style="list-style-type: none"> 2 accordées 1 rejetée 	
3	Contestation de sanction	<ul style="list-style-type: none"> 2 accordées 	1
1	Contestation de violation		1
8	Contestation de violation et sanction	<ul style="list-style-type: none"> 2 accordées 1 rejetée 	5
2	Appel de décision du Tribunal de protection	<ul style="list-style-type: none"> 1 appel accordé 	1

DATE DU RAPPORT :
30 octobre 2024

PROCHAIN RAPPORT :
Avril 2025*

* Le rapport d'activités d'avril 2025 sera le dernier du Programme Sport Sans Abus.

³ De la date à laquelle la Plainte a été reçue à la date à laquelle la juridiction a été déterminée.